



## **Déclaration de SOS-Torture/Burundi à l'occasion de la Journée internationale pour le droit à la vérité et la dignité des victimes des violations graves des droits de l'homme**

Chaque année, le 24 mars, le monde célèbre la journée internationale pour le droit à la vérité et la dignité des victimes des violations graves des droits de l'homme. Cette journée s'inscrit dans le cadre du droit international des droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les principes fondamentaux relatifs à la lutte contre l'impunité. A cette occasion, **SOS-Torture/Burundi** tient à rendre hommage à toutes les victimes de violations graves des droits humains au Burundi et dans le monde.

Cette journée constitue un moment essentiel de mémoire, de reconnaissance et d'engagement. Pour les victimes et leurs familles, l'absence de vérité prolonge la souffrance et entrave tout processus de reconstruction individuelle et collective. Elle rappelle l'importance fondamentale du droit à la vérité, non seulement pour les victimes et leurs familles, mais également pour la société dans son ensemble. La vérité est un pilier indispensable pour la justice, la réconciliation et la prévention des violations futures.

Au Burundi, des hommes, des femmes et des enfants continuent d'être victimes d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de torture et de violences sexuelles. Derrière chaque chiffre, il y a une vie brisée, une famille détruite, une dignité bafouée. Et pourtant, trop souvent, ces crimes restent sans réponse.

Depuis la crise politique de 2015, de nombreuses violations graves des droits humains continuent d'être documentées.

En tant qu'organisation engagée dans la documentation des violations et l'accompagnement des victimes, **SOS-Torture /Burundi** constate la persistance de graves violations des droits humains marqués par l'impunité, la restriction de l'espace civique et les difficultés d'accès à la justice.

Malgré certaines avancées institutionnelles, les victimes continuent de faire face à des obstacles structurels pour accéder à la vérité et à la justice.

Conformément aux standards internationaux en matière de droits humains, SOS-Torture/Burundi rappelle que :

- Le droit à la vérité constitue un droit inaliénable et imprescriptible, reconnu par le droit international des droits humains ;
- Les victimes et leurs proches ont le droit de connaître pleinement les circonstances dans lesquelles les violations ont été commises, la nature des faits, le sort réservé aux personnes disparues ou victimes des exécutions extrajudiciaires, ainsi que l'identité des responsables ;
- La lutte contre l'impunité est une condition essentielle pour garantir la non-répétition des violations ;
- La dignité, la reconnaissance et la participation des victimes doit être au cœur de toutes les initiatives de justice et de réconciliation.

En cette journée, **SOS-Torture/Burundi** appelle :

- Les autorités burundaises à renforcer leur engagement en faveur de la justice, en menant des enquêtes indépendantes, impartiales et transparentes sur les violations graves des droits humains ;
- Les mécanismes régionaux et internationaux, notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que les organes des Nations Unies, à renforcer leur engagement en faveur de la lutte contre l'impunité ;

- A défaut de justice effective au niveau national, les mécanismes internationaux, y compris la justice pénale internationale, a continuer de jouer leur rôle dans la recherche de la vérité et la poursuite des responsables ;
- À garantir la protection des victimes, des témoins et des défenseurs des droits humains ;
- À assurer un accès effectif à la justice et à des réparations adéquates pour les victimes ;
- La communauté internationale à continuer de soutenir les efforts visant à promouvoir la vérité, la justice et la redevabilité et la protection des victimes au Burundi.

Enfin, **SOS-Torture/Burundi** réaffirme son engagement indéfectible à documenter les violations des droits humains, à accompagner les victimes y compris dans des contextes d'exil et de restrictions de l'espace civique et à œuvrer pour une société burundaise fondée sur la vérité, la justice et le respect de la dignité humaine.

**La dignité des victimes ne doit jamais être oubliée. Elle doit être au cœur de toute action publique, aujourd'hui plus que jamais.**